

ANNEXE 1 : TARIFICATIONS LOCATION SALLES et ESPACE ASSOCIATIF

▪ TARIF 12 HEURES : DU LUNDI AU JEUDI

- ✓ de 8 h 00 à 20 h 00 (fermeture obligatoire à 22 h 00 sauf dérogation du maire)
 - Jour J : 8 h 00 : remise du badge et état des lieux d'entrée
 - Jour J + 1 : 8 h 00 : retour du badge avec états des lieux de sortie

▪ TARIF 24 HEURES : DU VENDREDI MATIN AU LUNDI MATIN (PAR TRANCHE DE 24 HEURES) : soit :

- Du vendredi de 8 h 00 au samedi 8 h 00
- Du samedi de 8 h 00 au dimanche 8 h 00
- Du dimanche de 8 h 00 au lundi 8 h 00

→ Dans tous les cas de location :

- Vendredi 8 h 00 : remise du badge avec état des lieux d'entrée
- Lundi 8 h 00 : retour du badge avec état des lieux de sortie

▪ TARIF 48 HEURES : DU VENDREDI MATIN AU LUNDI MATIN : soit :

- Du vendredi de 8 h 00 au dimanche 8 h 00
- Du samedi de 8 h 00 au lundi 8 h 00

→ Dans tous les cas de location :

- Vendredi 8 h 00 à 11 h 00 : remise du badge avec état des lieux d'entrée
(Pour un mariage le badge sera actif dès le vendredi à 14 h 00)
- Lundi 8 h 00 : retour du badge avec états des lieux de sortie

▪ TARIF ½ JOURNEE : 4 H 00

⇒ Remise de 35 % au tarif applicable au tarif 12 heures

▪ TARIF JOURS FERIES :

1. JOUR FERIE DE SEMAINE = TARIF 24 HEURES
2. JOUR FERIE DE WEEK-END = TARIF 48 HEURES
3. PONT AVEC JOUR FERIE = TARIF 48 HEURES + TARIF 24 HEURES

OCCUPATIONS RECURRENTES PAR LES ASSOCIATIONS :

Elles seront gérées par le secrétariat accueil de la mairie.

Cela concerne les mises à disposition des locaux communaux qui permettent aux associations d'y exercer leurs activités.

Les présidents de chaque association remplissent une demande annuelle de créneaux horaires (de septembre N¹ à juin N⁺¹). Ce formulaire est envoyé au secrétariat accueil de la mairie.

Le planning établi sera validé par la Commune lors de la réunion annuelle avec les associations (1^{ère} semaine de juillet). Ce planning regroupe les activités des utilisateurs durant l'année hors période juillet août. Une attention particulière sera apportée aux plannings des associations qui travaillent avec des gens du spectacle qui demande des confirmations de réservations 1 an à l'avance).

Si le projet reçoit un avis favorable, une convention annuelle d'utilisation précisant les modalités de mise à disposition propre à chaque association (durée, jours, horaires) sera établie entre la commune et le bénéficiaire. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La signature de la convention suppose que le bénéficiaire ait pris connaissance de la convention de règlement et s'engage, lui et la personne morale dont il est le représentant à en respecter strictement les dispositions. Le badge de l'équipement sera remis par la Mairie au bénéficiaire, en contrepartie d'un chèque de caution de 50,00 € pour le badge (caution renouvelable chaque année). Si le bénéficiaire a besoin de badges supplémentaires, il devra déposer auprès de la Mairie une demande motivée. Tout badge supplémentaire donnera lieu à remise d'un chèque de caution de 50,00€

Toutes les associations domiciliées dans la commune de Sainte Hélène sur Isère (**statuts ainsi que le récépissé RNA de déclaration en sous-préfecture à jour**) seront autorisées à utiliser, à titre gratuit, la salle

polyvalente ou la salle associative pour **5** manifestations à **but non lucratif** (assemblée générale, repas de Noël, repas réservés aux adhérents, tournois sportifs, etc.). La location est gratuite mais les cautions nettoyage et dégradation sont exigées.

L'association des Parents d'Elèves (APE) disposera de toutes les salles gratuitement pour des manifestations liées aux seuls intérêts des élèves. Cette autorisation devra avoir l'accord du conseil municipal.

Les associations communales réalisant des activités lucratives (thés dansants, repas dansants, loto, bals, etc.) devront s'acquitter de :

- ✓ La location
- ✓ La caution nettoyage
- ✓ La caution dégradation

TARIFS LOCATIONS DES SALLES DE LA SALLE POLYVALENTE

SALLE N° 1 + SALLE N° 2 BAR + PARVIS COUVERT + COUR ET PARKING FERMES ET OPTIONS CUISINE ET SCENE 316 PERSONNES DEBOUT OU 210 PERSONNES ATABLEES					
	ASSOCIATIONS SAINTE HELENE		HABITANTS SAINTE HELENE		EXTERIEURS « Particuliers,Associations, Entreprises communales et extérieures)
FORFAITS	Sans cuisine Sans Scène	Avec cuisine Avec scène	Avec cuisine Sans scène	Avec cuisine Avec scène	Avec cuisine , Avec Scène
12 heures	100,00 €	250,00€	200,00 €	350,00 €	1450,00 €
24 heures	200,00 €	350,00 €	400,00 €	700,00 €	1850,00 €
48 heures	400,00 €	550,00 €	800,00 €	1100,00 €	2250,00 €
Caution ménage : 250 € Caution Dégradation : 3000 € Perte Badge ou clé : 50 €					Caution Dégradation : 3000 € Perte Badge ou clé : 50 €

SALLE N° 1 + SALLE N° 2 + SALLE N° 3 + BAR + PARVIS COUVERT + COUR ET PARKING FERMES 420 PERSONNES DEBOUT OU 280 PERSONNES ATABLEES					
	ASSOCIATIONS SAINTE HELENE		HABITANTS SAINTE HELENE		EXTERIEURS « Particuliers,Associations, Entreprises communales et extérieures)
FORFAITS	Sans cuisine Sans Scène	Avec cuisine Avec scène	Avec cuisine Sans scène	Avec cuisine Avec scène	Avec cuisine , Avec Scène
12 heures	150,00 €	300,00€	250,00 €	400,00 €	1800,00 €
24 heures	250,00 €	400,00 €	450,00 €	750,00 €	2200,00 €
48 heures	450,00 €	600,00 €	900,00 €	1200,00 €	2800,00 €
Caution ménage : 400 € Caution Dégradation : 4000 € Perte Badge ou clé : 50 €					Caution Dégradation : 4000 € Perte Badge ou clé : 50 €

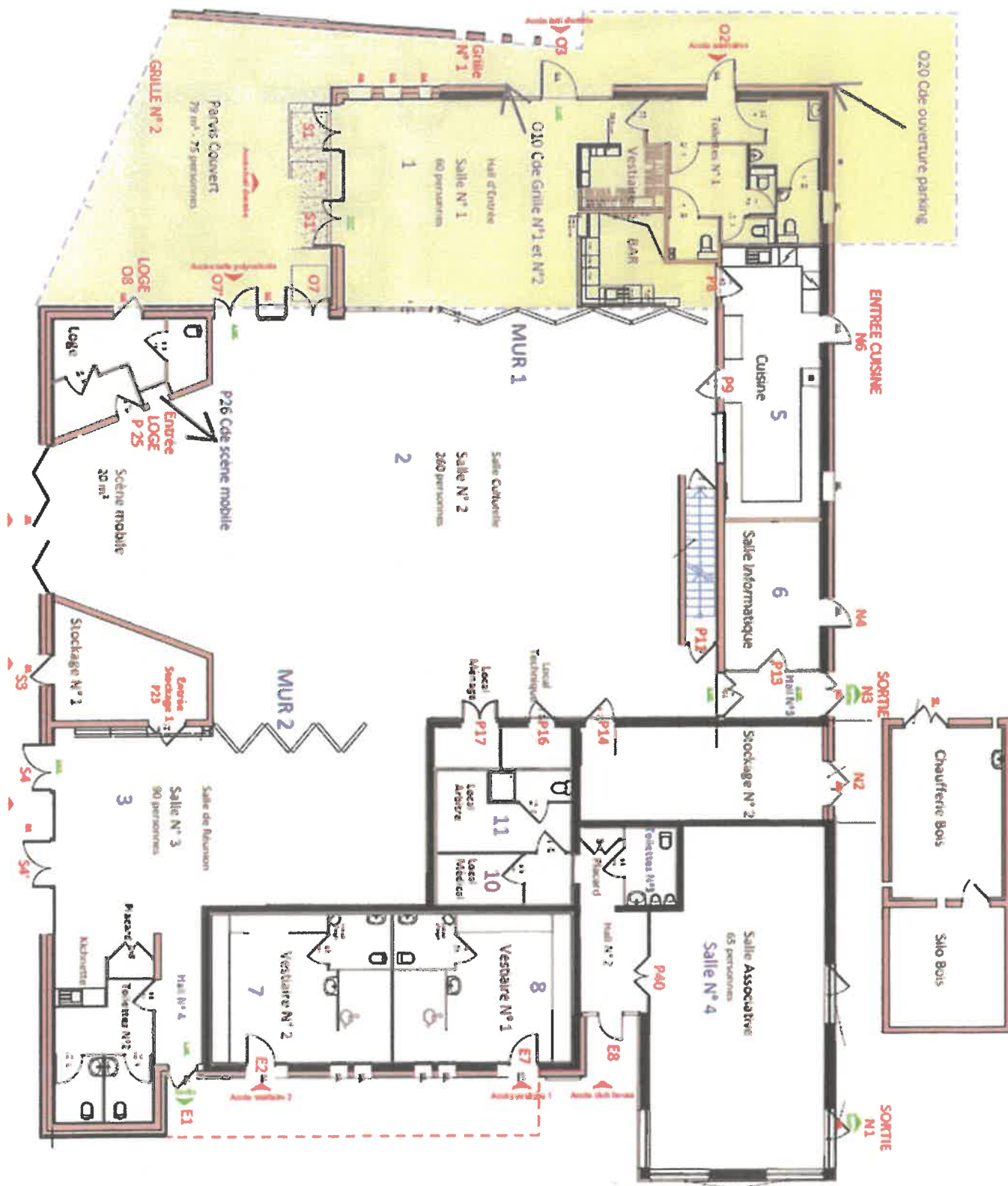
SALLE N° 1 BAR + PARVIS COUVERT + COUR ET PARKING FERMES 60 PERSONNES DEBOUT OU 40 PERSONNES ATABLEES			
	ASSOCIATIONS SAINTE HELENE	HABITANTS SAINTE HELENE	EXTERIEURS « Particuliers,Associations, Entreprises communales et extérieures)
FORFAITS			
12 heures	50,00 €	70,00 €	250,00 €
24 heures	70,00 €	90,00 €	400,00 €
48 heures	140,00 €	180,00 €	550,00 €
Caution ménage : 150 € Caution Dégradation : 1000 € Perte Badge ou clé : 50 €			Caution Dégradation : 1000 € Perte Badge ou clé : 50 €

SALLE N° 3 COUR ET PARKING FERMES 94 PERSONNES DEBOUT OU 62 PERSONNES ATABLEES			
	ASSOCIATIONS SAINTE HELENE	HABITANTS SAINTE HELENE	EXTERIEURS « Particuliers,Associations, Entreprises communales et extérieures)
FORFAITS			
12 heures	50,00 €	100,00 €	350,00 €
24 heures	100,00 €	200,00 €	550,00 €
48 heures	200,00 €	400,00 €	950,00 €
Caution ménage : 150 € Caution Dégradation : 1000 € Perte Badge ou clé : 50 €			Caution Dégradation : 1000 € Perte Badge ou clé : 50 €

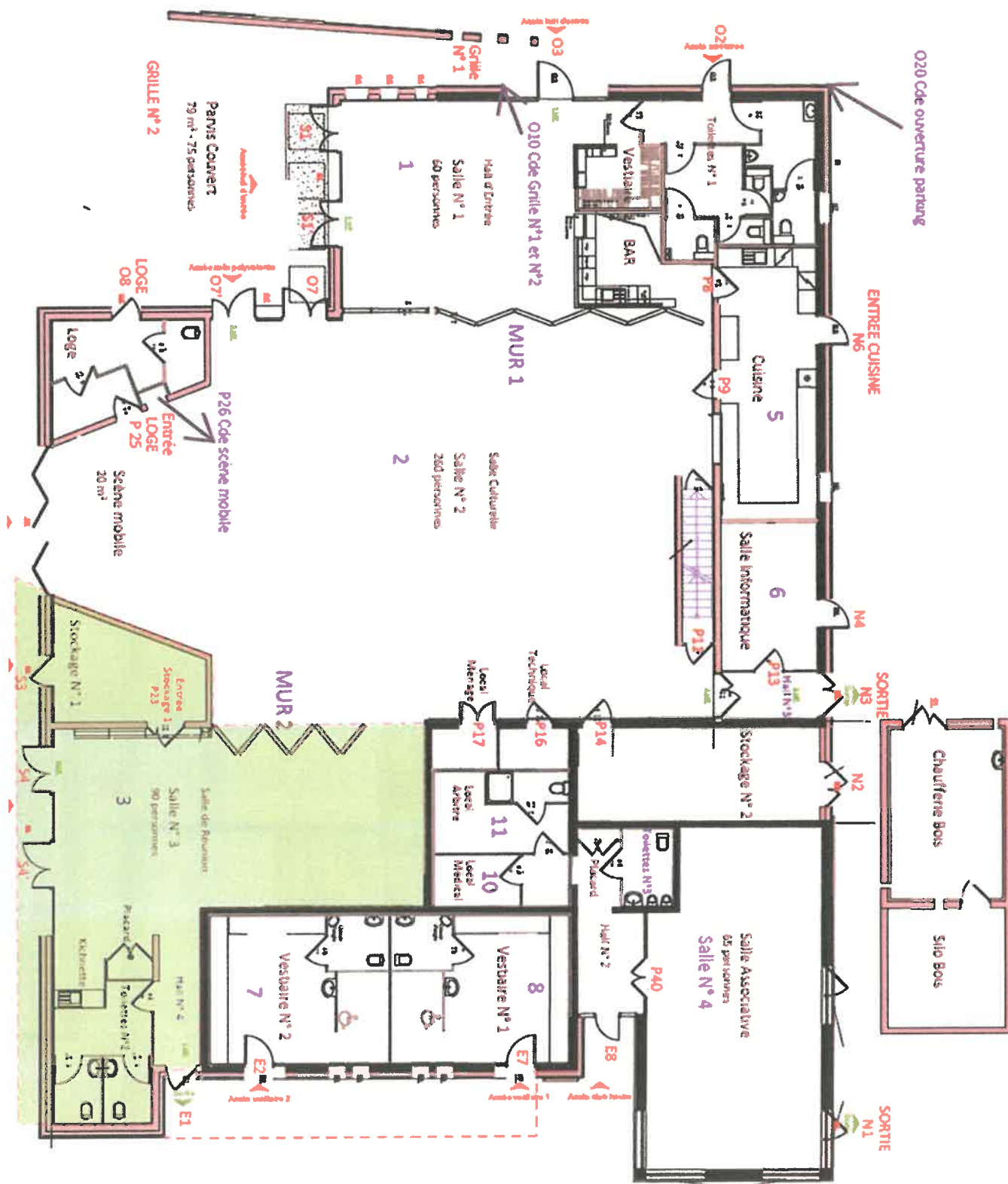
SALLE N° 4 OU SALLE ASSOCIATIVE 65 PERSONNES DEBOUT OU 43 PERSONNES ATABLEES			
	ASSOCIATIONS SAINTE HELENE	HABITANTS SAINTE HELENE	EXTERIEURS « Particuliers,Associations, Entreprises communales et extérieures)
FORFAITS			
12 heures	30,00 €	50,00 €	NON LOUEE
24 heures	50,00 €	70,00 €	
48 heures	100,00 €	150,00 €	
Caution ménage : 150 € Caution Dégradation : 1000 € Perte Badge ou clé : 50 €			

ESPACE SPORTIF 2 VESTIAIRES + LOCAL ARBITRE + LOCAL MEDICAL	
	ASSOCIATIONS SPORTIVES « DOMICILIEES » A SAINTE HELENE SUR ISERE
FORFAITS	
12 heures	GRATUIT
24 heures	
48 heures	
Caution ménage : 200 € Caution Dégradation : 1000 € Perte Badge ou clé : 50 €	

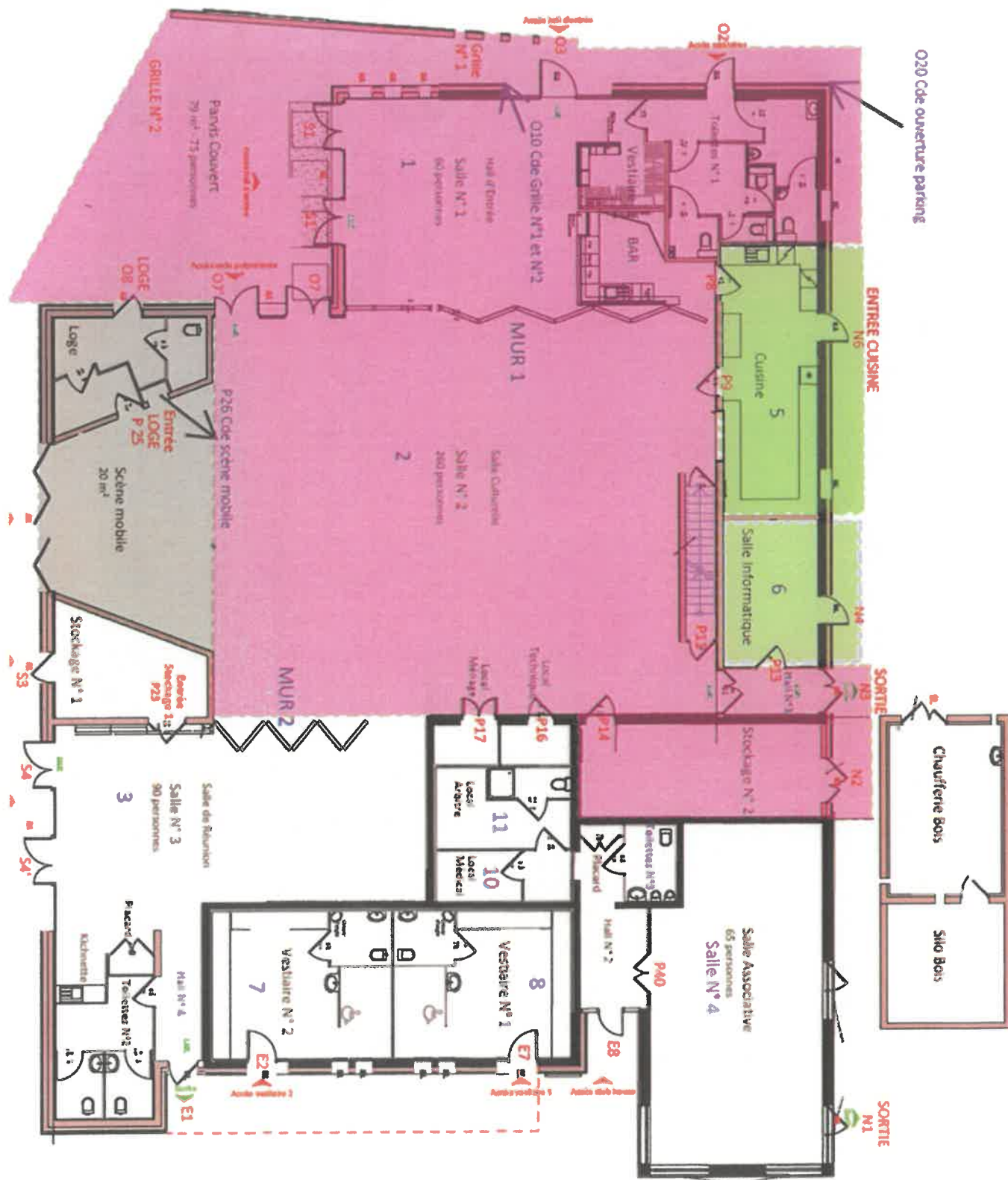
ANNEXE 2 - PLAN SALLE 1 :



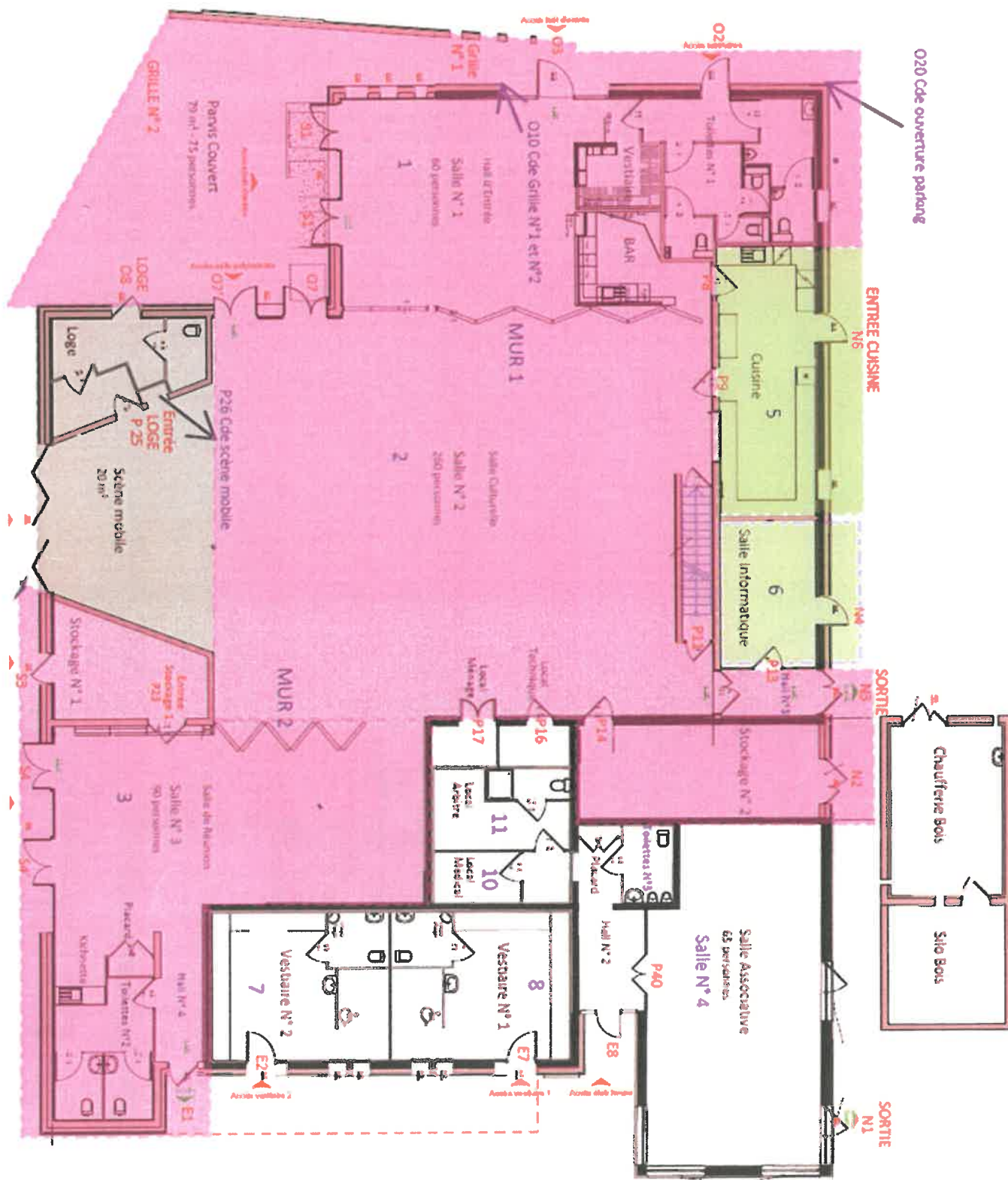
ANNEXE 3 - PLAN SALLE 3 :



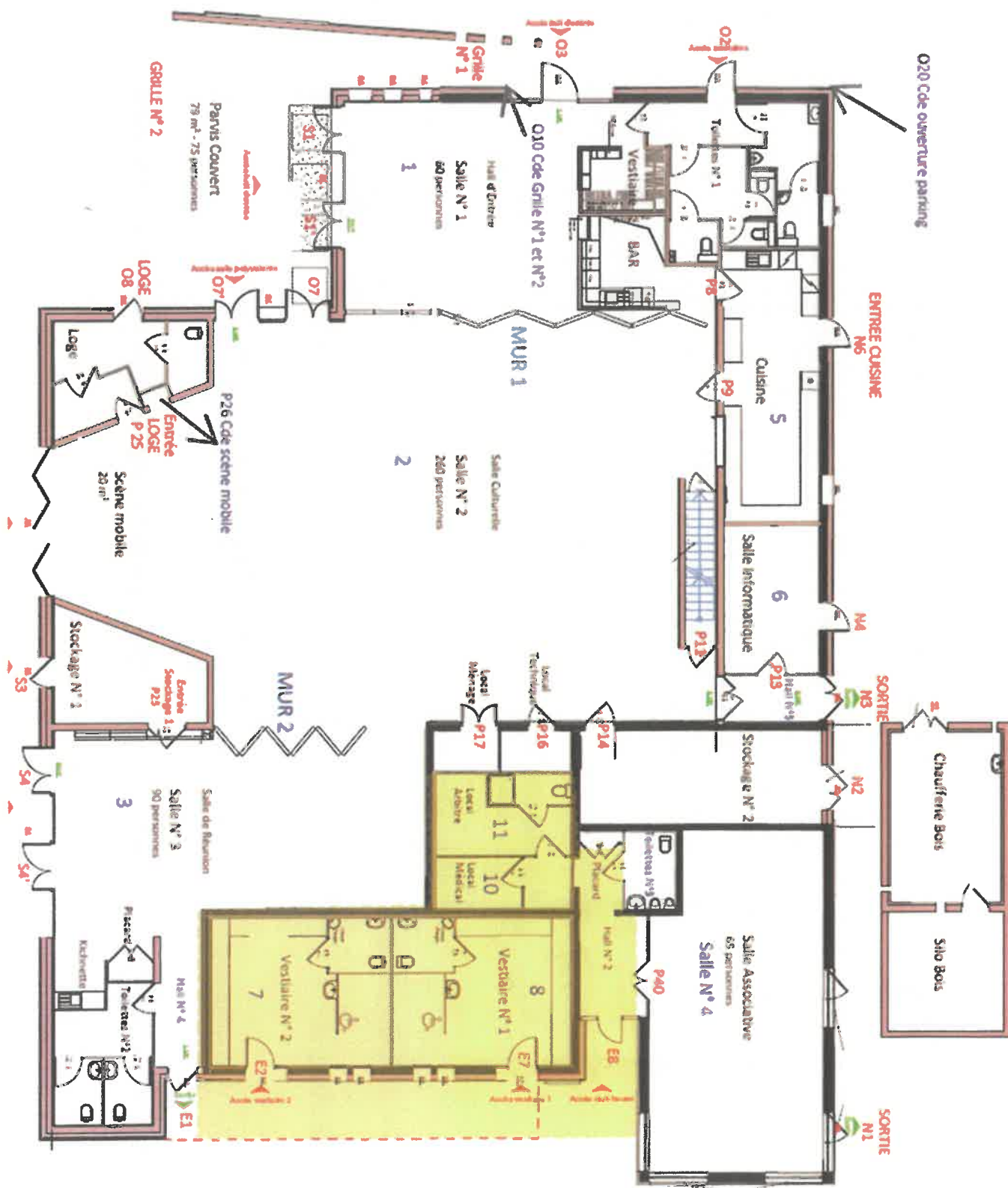
ANNEXE 4 - PLAN SALLE N° 1 + SALLE N° 2



ANNEXE 5 - PLAN SALLE N° 1 + SALLE N° 2 + SALLE N° 3



ANNEXE 7 - PLAN ESPACE SPORTIF



ANNEXE 6 - PLAN SALLE ASSOCIATIVE : SALLE N° 4 :

